

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – RECOMMANDATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	17.06.2022	9h50	22.174	PRÉSIDENCE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe UDC

Titre : À quand une page internet dédiée à notre hymne cantonal ?

Contenu :

« *Nous sommes les enfants heureux de la meilleure des patries* », ainsi commence notre hymne cantonal. Peut-être ne sommes-nous plus les mêmes enfants heureux que ceux cités par Henri Warnery, ancien professeur de littérature à l'Académie de Neuchâtel qui, en 1898, publia notre hymne après qu'il eut été commandé directement par le Conseil d'État neuchâtelois à l'occasion des fêtes du cinquantenaire de l'entrée de Neuchâtel dans la Confédération.

Car aucune trace de celui-ci ne se trouve sur le site internet officiel du canton de Neuchâtel. Le groupe UDC demande donc au Conseil d'État de remédier à cette situation en publiant l'hymne neuchâtelois sur le site internet du canton.

Développement (facultatif) :

Notre groupe trouve en effet plus que surprenant que sur le site internet officiel de notre République et Canton ne figure nullement une section propre à notre hymne, plus encore que nous ne trouvions même pas ses paroles, un historique sur sa création, sa version instrumentale ou interprétée.

Mentionnons ici que la motion 14.101 signée par l'ancien député suppléant Lucas Fatton au nom du groupe UDC a été acceptée par notre Autorité et demandait, après amendement, d'encourager l'apprentissage du Cantique suisse et de l'hymne neuchâtelois. Il nous paraît, dans cette même optique, plus que nécessaire que notre hymne cantonal figure sur notre site internet.

Rappelons une fois de plus que la connaissance de nos hymnes est un facteur de cohésion et d'intégration des jeunes étrangers. À une époque où beaucoup n'ont plus de repères et où le sentiment d'appartenance n'a peut-être jamais été aussi bas, donnons-nous donc les moyens de les y aider avec ce premier signal.

Les seules informations qui peuvent être trouvées sur le site du canton en lien avec notre hymne sont d'anciens objets déposés au Grand Conseil ou d'anciens discours de présidents du Grand Conseil ou du Conseil d'État qui en citaient tout ou partie.

Notons aussi que la Confédération, les cantons de Vaud, du Valais et du Jura, pour ne citer qu'eux, ont sur leurs sites respectifs une page dédiée à leurs hymnes.

Notre groupe demande donc au Conseil d'État de mettre en place sur son site internet une page dédiée à notre hymne cantonal où l'on pourrait apprendre son histoire, trouver ses paroles ainsi qu'une version interprétée et instrumentale.

Si ce n'est le canton sur son site internet officiel, qui se charge de faire valoir, connaître et rayonner notre hymne ? Personne ! Et telle est la situation actuelle.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Evan Finger

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Niels Rosselet-Christ	Grégoire Cario	Arnaud Durini
Daniel Berger	Christiane Barbey	Estelle Matthey-Junod
Roxann Durini	Quentin Geiser	Damien Schär